

Conseil d'administration

335^e session, Genève, 14-28 mars 2019

GB.335/INS/INF/2

Section institutionnelle

INS

POUR INFORMATION

Date: 24 janvier 2019

Original: anglais

Rapport de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (Genève, 21 novembre-8 décembre 2018)

1. La Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations a tenu sa 89^e session à Genève du 21 novembre au 8 décembre 2018. Elle a adopté un rapport qui, conformément à la pratique habituelle, est imprimé sous la forme d'un document de la Conférence ¹ et soumis au Conseil d'administration à sa présente session. Comme les années précédentes, le rapport de la commission a été publié en deux parties pour des raisons de commodité.
2. Aux termes de son mandat, la commission était chargée de l'examen:
 - a) des rapports des gouvernements sur l'application des conventions qu'ils ont ratifiées (articles 22 et 35 de la Constitution);
 - b) des informations fournies par les gouvernements sur la soumission de conventions et recommandations et protocoles aux autorités compétentes (article 19 de la Constitution); et
 - c) des rapports des gouvernements sur la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012, comme décidé par le Conseil d'administration (article 19 de la Constitution).
3. L'attention du Conseil d'administration est attirée en particulier sur l'étude d'ensemble intitulée «Protection sociale universelle pour garantir la dignité humaine et la justice sociale», qui constitue le rapport III (partie B) de la commission et se fonde sur les rapports présentés au titre des articles 19 et 22 de la Constitution.
4. Le Conseil d'administration est invité à prendre note du rapport de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations.

¹ BIT: *Rapport de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations*, rapport III (parties A et B), Conférence internationale du Travail, 108^e session, Genève, 2019.